

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)
(Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux prescriptions légales, afin de vous soumettre les comptes de la société UTI GROUP. ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	4
1.1 PRESENTATION DU GROUPE.....	4
1.1.1 <i>Organigramme du Groupe.....</i>	<i>4</i>
<i>Sociétés composant le Groupe.....</i>	<i>4</i>
2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	6
2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	6
2.1.1 <i>Situation de l'actionariat.....</i>	<i>6</i>
2.1.1.1 <i>Capital social</i>	<i>6</i>
2.1.1.2 <i>Capital potentiel</i>	<i>8</i>
2.1.2 <i>Situation sociale.....</i>	<i>10</i>
2.1.3 <i>Activité de la Société UTI GROUP.....</i>	<i>12</i>
2.2 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DES SOCIETES FILIALES.....	13
2.2.1 <i>Situation et activité du Groupe.....</i>	<i>13</i>
2.2.2 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Est.....</i>	<i>18</i>
2.2.3 <i>S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.....</i>	<i>18</i>
2.2.4 <i>S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes.....</i>	<i>19</i>
3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES.....	19
3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES :	19
3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE.....	20
3.2.1 <i>Présentation des comptes sociaux :</i>	<i>20</i>
3.2.2 <i>Analyse des Résultats.....</i>	<i>21</i>
3.2.3 <i>Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :</i>	<i>22</i>
3.3 RESULTATS DU GROUPE.....	23
3.3.1 <i>Présentation et analyse sommaire des comptes :</i>	<i>23</i>
3.3.2 <i>Résultats</i>	<i>24</i>
4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	26
4.1 DE LA SOCIETE	26
4.2 DU GROUPE.....	26
5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR	26
6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	26
7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SON ENDETTEMENT .	27
8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	27
9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS	28
10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	28
10.1 <i>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE.....</i>	<i>28</i>
10.2 <i>SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....</i>	<i>28</i>
10.2 <i>LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES.....</i>	<i>29</i>
10.3 <i>REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</i>	<i>29</i>
11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES	31
12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31
13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	32

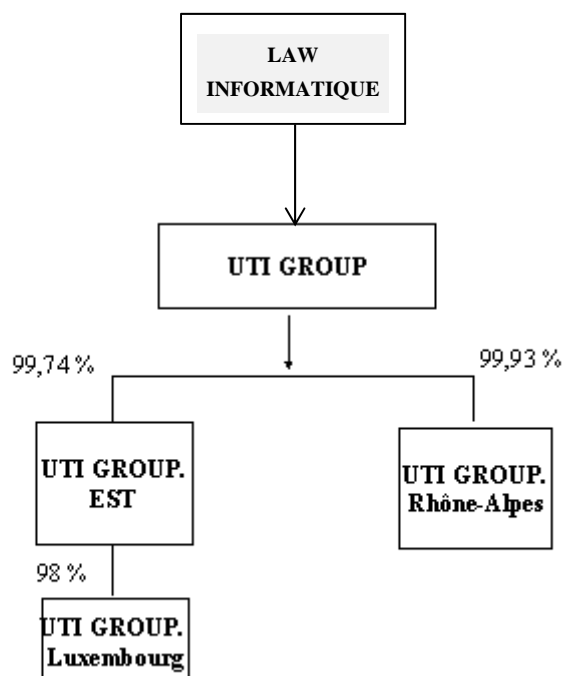
14.	SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER	32
15.	PARTICIPATIONS CROISEES	33
16.	ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE	34
17.	OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L.225-209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE)	34
18.	35
	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES	35
19.	DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR L'USAGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PREVU A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE)	37
20.	RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE	37
21.	CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ... 37	
21.1	RISQUE DE NON-PAIEMENT	37
21.2	RISQUE DE CHANGE	37
21.3	RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT	37
21.4	CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX	38
21.5	DEPART DE MANAGERS	38
21.6	DEPART DE MANAGERS-CLEFS.....	38
21.7	RISQUE TECHNOLOGIQUE	38
21.8	RISQUE LIE A LA CROISSANCE.....	38
21.9	CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE.....	39
21.10	ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES	39
21.11	RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE	39
21.12	RISQUE ACTIONS	39
21.13	ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES.....	40
21.14	RISQUE FISCAL.....	40
21.15	SUBVENTION	40
21.16	LITIGES.....	40
21.17	INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE	41
22	COMPTES FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE	41
23.	ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE / AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES EFFECTUEES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3233-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL	42
	ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	43
	ANNEXE 2 : RAPPORT TRANSPARENCE RSE 2013	44

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

La société UTI GROUP. est une société de services informatiques spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies (internet, intranet) au sein des systèmes d'information des entreprises, pour une clientèle de grands comptes exclusivement. La société UTI GROUP. exerce également une activité d'éditeur de progiciels.

1.1 Présentation du Groupe

1.1.1 Organigramme du Groupe



Sociétés composant le Groupe :

Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec une implantation au Luxembourg.

Depuis le 20 décembre 2010, la société LAW INFORMATIQUE est devenue la société holding animatrice du Groupe et détient au jour du présent rapport une participation directe à hauteur de 54,40% dans le capital de la société UTI GROUP.

Le groupe se compose des sociétés suivantes :

LAW INFORMATIQUE

Société animatrice mère du Groupe

Société anonyme au capital social de 127 224 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
392 091 773 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP.),

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (UTIGROUP. Est)

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 600 euros,
dont le siège social est sis 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM – France,
immatriculée sous le numéro 385 096 615,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre du Groupe à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par acte en date du 1er juillet 2002, la société UTI GROUP. a procédé à l'acquisition de 193 actions composant le capital de la société UTIGROUP. EST.

Cette Société est détenue à 99,74 % par UTI GROUP..

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L.
(UTIGROUP. LUXEMBOURG)**

Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros,
dont le siège social est sis 400, route d'Esch – L.1471 Luxembourg,
immatriculée sous le numéro «Section B 65 635»,
inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP. Rhône-Alpes),

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros,
dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes"
92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France,
immatriculée sous le numéro 380 667 774,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP., aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999.

2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Situation et activité de la Société

2.1.1 Situation de l'actionnariat

2.1.1.1 Capital social

a) *Composition*

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 1 731 747,20 euros, divisé en 8 658 736 actions de 0,2 euros de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

b) *Franchissements de seuils statutaires*

Aux termes de l'article 11 IV des statuts de la Société, tout actionnaire, personne physique ou morale, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société.

L'information doit être communiquée à la Société dans un délai de 15 jours par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens de l'article L.233-7 du Code de commerce. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition des actions déclarées.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction d'au moins 2 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital en font la demande.

c) *Droit de vote*

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Dans toutes les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

d) *Cotation*

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentant 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1^{er} janvier 2008 EURONEXT PARIS (ISIN FR0000074197).

Le transfert sur EURONEXT PARIS s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

La société UTI GROUP. a également transféré sur l'EURONEXT PARIS les 875 350 obligations convertibles émises en juillet 2000 (ISIN : FR0000181067).

e) *Actionnariat*

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

	Actionnaires	Au 31 décembre 2013			Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
		Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Actionnaires Dirigeants et/ou agissant de concert	Christian AUMARD	1 000	0,0%	0,0%	1 000	0,0%	0,0%	1 000	0,0%	0,0%
	LAW INFORMATIQUE	4 707 069	54,4%	71,9%	4 707 069	54,4%	71,5%	4 707 069	54,4%	62,3%
	Patrick QUENNET	1 000	0,0%	0,0%	1 000	0,0%	0,0%	1 000	0,0%	0,0%
	Autres nominatifs	172 778	2,0%	2,6%	181 180	2,1%	2,8%	182 206	2,1%	3,7%
	Public	3 331 587	38,5%	25,4%	3 307 515	38,2%	25,7%	3 311 047	38,2%	34,0%
	Auto détention	445 302	5,1%	0,0%	460 972	5,3%	0,0%	456 414	5,3%	0,0%
	Total	8 658 736	100,0%	100,0%	8 658 736	100,0%	100,0%	8 658 736	100,0%	100,0%

Total droits de votes			13 095 161			12 851 662			9 744 327
------------------------------	--	--	-------------------	--	--	-------------------	--	--	------------------

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2013 :

- les actionnaires fondateurs composés des familles AUMARD et QUENNET ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 54,4% du capital et 71,9% des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2013 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

2.1.1.2 Capital potentiel

Options de souscription d'actions réservées aux salariés

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 17 du présent rapport.

Conversion des obligations convertibles UTI GROUP. 0,1 % 2020 (ex 3 % 2000-2005)

En vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2000, et notamment dans sa douzième résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 juillet 2000, de procéder à l'émission de 875 350 obligations UTI GROUP. 3 % 2000-2005 convertibles en actions pour un montant nominal de 18 644 955 euros.

La société UTI GROUP. a procédé le 24 janvier 2001 au transfert sur Euronext Paris des 875 350 obligations convertibles émises le 12 juillet 2000 (code ISIN FR0000181067).

Le contrat d'émission d'obligations convertibles UTI GROUP. 3% 2000-2005 (devenu UTI GROUP. 0,1 % 2020) a été profondément modifié par l'assemblée générale des obligataires du 28 avril 2003, modifications qui ont été entérinées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 et qui portent principalement sur:

- 1° - La modification de la durée de l'emprunt obligataire initialement fixée à 4 ans et 160 jours dans le contrat d'émission a été portée à 19 ans et 160 jours. La date d'échéance du contrat est ainsi fixée au 1^{er} janvier 2020 pour un amortissement en totalité.
- 2° - La réduction du taux nominal des intérêts annuels de 3 % prévu dans le contrat d'émission lequel a été ramené au taux de 0,10 % l'an soit 0,0213 euro par obligation, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.
- 3° - La suppression du paiement du coupon payable le 1^{er} janvier 2003 correspondant aux intérêts dus au titre de l'année 2002.
- 4° - La suppression de la prime d'amortissement normal à l'échéance de 3,14 euros ; l'amortissement normal à l'échéance s'effectuera par remboursement à la valeur nominale des obligations, soit la somme de 21,30 euros.

5° - Le versement d'une soulte en numéraire de DEUX EURO ET CINQUANTE CENTS (2,5 euro) par la société UTI GROUP aux obligataires pour chaque conversion d'UNE obligation.

6° - Le remplacement du ratio de conversion des obligations fixé dans le contrat d'émission à UNE action nouvelle d'UTIGROUP de 0,20 euro de nominal pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal par un nouveau ratio de conversion, différencié selon les deux périodes de conversion suivantes, soit :

- pour toute conversion d'obligation intervenant jusqu'au 31 mars 2008 inclus:

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal et QUATRE bons de souscription d'action.

- pour toute conversion d'obligation intervenant dans la période comprise entre le 1^{er} avril 2008 et la date d'échéance de l'emprunt obligataire, soit le 1^{er} janvier 2020 :

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euro de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal plus une soulte de 2,5€

L'historique des opérations sur les obligations convertibles jusqu'au 31 décembre 2013 est le suivant :

	nombre d'OC existante	conversion OC	annulation OC	OC rachats
2000	875 350			
2001	676 584		198 766	
2002	644 724		31 860	
2003	43 001	437 051	164 672	
2004	42 036	965		
2005	40 653	1 383		
2006	34 646	6 007		
2007	31 670	2 976		
2008	21 204	4 994	5 472	
05/02/2009	21 204			600
06/02/2009	21 204			900
08/03/2009	19 704		1 500	-1 500
27/05/2009	19 704			250
22/06/2009	19 454		250	-250
22/10/2009	19 454			40
22/12/2009	19 414		40	-40
24/01/2011	19 414			5
23/07/2012	19 414			1 000
26/09/2012	18 414		1 000	-1 000
02/10/2012	18 414			80
21/03/2013	18 414			3 930
31/03/2013	14 414		4 000	-4 000
10/05/2013	14 414			31
31/12/2013	14 414	453 376	407 560	46

L'augmentation de capital potentielle découlant de la conversion des 14 414 obligations convertibles encore en circulation au 31 décembre 2013, s'élève donc jusqu'au 1^{er} janvier 2020 date d'échéance de l'emprunt obligataire, à 2 883 euros de nominal.

Le 31/03/2013 nous avons demandé l'annulation de 4000 obligations convertibles.

Depuis le début de l'exercice 2014, aucune conversion n'a été réalisée.

La société UTI GROUP a procédé au rachat :

- de 3 930 OC le 21/03/2013
- de 31 OC le 10/05/2013
- de 140 obligations convertibles le 14/03/2014

Ces obligations convertibles seront annulées.

2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs de UTI GROUP. se décomposent au 31/12/2013 de la façon suivante :

AGE MOYEN :		<30 ANS	de 30 à 40 ANS	>40 ANS	TOTAL	Age moyen
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	2	2	7	11	45
	Commerciaux	0	7	3	10	39
	Ingénieurs	36	66	115	217	42
	Total	38	75	125	238	42
UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	0	1	2	3	45
	Commerciaux	2	0	0	2	27
	Ingénieurs	4	14	6	24	37
	Total	6	15	8	29	37
UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0	
	Commerciaux	1	1	0	2	31
	Ingénieurs	9	5	7	21	35
	Total	10	6	7	23	35
TOTAL GROUPE		54	96	140	290	41
		19%	33%	48%	100%	

ANCIENNETE						
		<5 ANS	de 5 à 10 ANS	>10 ANS	TOTAL	Ancienneté moyenne (en année)
UTI GROUP	Dirigeants & Adm.	3	3	5	11	10
	Commerciaux	5	3	2	10	7
	Ingénieurs	118	42	57	217	6
	Total	126	48	64	238	6
UTI GROUP RHONE ALPES	Dirigeants & Adm.	2	0	1	3	6
	Commerciaux	2	0	0	2	1
	Ingénieurs	15	6	3	24	5
	Total	19	6	4	29	4
UTI GROUP EST	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0	
	Commerciaux	1	1	0	2	3
	Ingénieurs	19	0	2	21	3
	Total	20	1	2	23	3
TOTAL GROUPE		165	55	70	290	6

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'élève à 290 personnes à fin 2013 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante:

Effectif du groupe UTI GROUP	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Dirigeants & Administratifs	14	7	6
Commerciaux	14	21	23
Ingénieurs & techniciens	262	262	274
TOTAL salariés	290	290	303
Sous traitants	56	48	55
Total OPERATIONNELS	318	310	329

L'exercice 2013 fait apparaître stabilité des effectifs à 290 au 31/12/2013 comme au 31/12/2012.

Par ailleurs le groupe a employé 56 personnes en sous-traitance au 31 décembre 2013 contre 48 personnes l'année précédente.

2.1.3 *Activité de la Société UTI GROUP.*

UTIgroup est à la fois une société de services informatiques de proximité et un éditeur de progiciel depuis un quart de siècle.

- Avec ses prestations d'assistance technique ou fonctionnelle, d'assistance en maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTIgroup propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTIgroup a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (**Optima edi-one, nett400**)

UTIgroup est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

2.2.1 Situation et activité du Groupe

Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans l'assistance technique ou fonctionnelle ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2011 à 2013, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

	2013	2012	2011
Assistance technique	83%	90%	87%
Intégration de systèmes	15%	8%	11%
Editeur / Distribution de Progiciel	2%	2%	2%

Positionnement du Groupe:

UTI GROUP est une société spécialisée en assistance technique ou fonctionnelle de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique:

- Assistance technique ;
- Forfaits ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en terme de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments en 2013 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer:

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;
- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères: leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire à minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est à 60 jours en 2013 contre 56 jours en 2012.

De par son activité, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

Stratégie du Groupe:

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraciner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2013 a confirmé le renforcement de plus en plus significatif de ses activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

Par ailleurs, le Groupe a renouvelé en octobre 2012 sa certification ISO 9001 : 2008 du 30/11/2006. Un audit de contrôle effectué en octobre 2013 a confirmé la certification.

En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

La concurrence et le positionnement du Groupe

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes SSII généralistes (telles CAP GEMINI, CGI, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent AUBAY, INFOTEL, SODIFRANCE.

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de l'assistance technique ou fonctionnelle dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une SSII une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maîtrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est très largement réparti: sur 232 établissements clients actifs recensés dans l'année 2013, les dix premiers représentent 47 % de l'activité et les vingt premiers totalisent 65 % de l'activité.

Les dix premiers clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se déclinent comme suit:

Client	Ordre 2013	Ordre 2012	Agrément
BNP PARIBAS	1	1	OUI
SOCIETE GENERALE	2	2	OUI
CREDIT AGRICOLE	3	8	NON
CREDIT MUTUEL	4	6	OUI
TOTAL	5	12	OUI
GIE ALCARA	6	3	OUI
CHEQUE DEJEUNER	7	5	OUI
STIME	8	14	OUI
BPCE	9	4	OUI
SI2M	10	11	OUI

Concentration sur les principaux clients

	2013	2012	2011
Total Siret	232	252	268
10 premiers groupes clients	47%	51%	46%
20 premiers groupes clients	65%	68%	61%

LES EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit:

Effectif moyen groupe	2013	2012	2011
Direction Générale Administration	14	18	15
Commerciaux	15	13	15
Ingénieurs/Techniciens	259	274	283
<u>Total</u>	<u>288</u>	<u>305</u>	<u>313</u>

Gestion des ressources humaines et politique d'embauche

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

Formation professionnelle

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates-formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs compte tenu de stabilisation tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les SSII.

Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

2.2.2 S'agissant d'UTIGROUP. Est

- Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 23 personnes au 31/12/2013 qui se décompose de la manière suivante:

Effectif au 31/12/2013	UTIGROUP. EST
Dirigeants & Administratifs	0
Commerciaux	2
Ingénieurs-Techniciens	21
TOTAL	23

UTIGROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissance.

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTIGROUP. Est se décompose de la manière suivante:

UTI GROUP EST	Age			Ancienneté		
Effectif au 31/12/2013	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Dirigeants & Administratifs						
Commerciaux	1	1		1	1	0
Ingénieurs	9	5	7	19	2	
Effectif Total	10	6	7	20	3	0

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL.

2.2.3 S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

- Situation et activité de la Société

La Société n'a plus de personnel depuis 31/12/2007.

2.2.4 S'agissant d'UTIGROUP. Rhône-Alpes

- Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 29 personnes au 31/12/2013 qui se décompose de la manière suivante :

Effectif au 31/12/2013	UTIGROUP. RHONE ALPES
Dirigeants & Administratifs	3
Commerciaux	2
Ingénieurs-Techniciens	24
TOTAL	29

L'âge moyen et l'ancienneté des collaborateurs de UTIGROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

Effectif au 31/12/2013	Age			Ancienneté		
	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Dirigeants & Administratifs		1	2	2	0	1
Commerciaux	2			2	0	0
Ingénieurs	4	14	6	15	6	3
Effectif Total	6	15	8	19	6	4

Ses compétences techniques sont principalement les serveurs ES9000, AS400 et les nouvelles technologies.

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône Alpes. Son activité produit est devenue totalement marginale.

3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2013.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2013.

3.2 Résultats de la Société

3.2.1 Présentation des comptes sociaux :

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2013 il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

EN EUROS	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	1 731 747	1 731 747	1 731 747
Total bilan	16 652 197	16 168 197	19 824 116
Total capitaux propres	4 584 655	3 818 319	6 256 075
Actif immobilisé	13 817 587	13 746 423	16 887 029
Chiffre d'affaires net	23 043 260	23 524 080	23 621 447
Produits d'exploitation	23 185 178	23 622 363	23 917 661
Charges d'exploitation	22 602 853	23 757 944	24 072 829
Résultat d'exploitation	582 325	-135 581	-155 168
Produits financiers	290 823	354 518	400 700
Charges financières	139 120	1 021 936	495 783
Résultat financier	151 703	-667 418	-95 083
Résultat courant av impôt	734 028	-802 999	-250 251
Produits exceptionnels	1 444 715	19 000	39 000
Charges exceptionnelles	1 458 647	1 772 122	3 539 868
Résultat exceptionnel	-13 932	-1 753 122	-3 500 868
Participation des salariés	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-46 240	-118 365	-183 034
Résultat de l'exercice	766 336	-2 437 756	-3 568 085

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

3.2.2 Analyse des Résultats

En million d'Euro	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	23,04	23,52	23,62
Résultat net	0,77	-2,44	-3,57
Dettes financières	3,71	4,18	4,19

Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2013, il ressort que :

- l'activité d'UTI GROUP. en 2013 est stable : -2,04 % par rapport à 2012,
- la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grands donneurs d'ordres» s'est poursuivie en 2013 comptabilisant l'ouverture de 4 comptes commerciaux,
- le résultat d'exploitation s'élève à + 582 K€ contre un résultat d'exploitation de - 136 K€ sur l'exercice précédent,
- le résultat financier de l'exercice s'élève à +152 K€ contre -667 K€ en 2012. En 2012 une dépréciation de titres UTI GROUP RHONE ALPES a été constatée pour 763 K€.
- le résultat courant avant impôts s'établit à +734 K€ en 2013 contre -803 K€ en 2012,
- le résultat net se traduit par un bénéfice de 766 K€ en 2013 contre une perte de 2 437 K€ en 2012..
- A noter également l'absence de participation des salariés au titre de l'exercice.

Les chiffres d'affaires trimestriels 2013 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2012 ont été publiés via HUGIN sur le circuit transparence ainsi que sur le site internet d'UTI GROUP en 2013.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
	En millions euros	En millions euros
1 - Société UTI Group		
Premier trimestre	5,83	6,37
Deuxième trimestre	5,40	5,74
Troisième trimestre	5,40	5,41
Quatrième trimestre	6,41	6,00
Total	23,04	23,52
2 – Consolidé		
Premier trimestre	6,80	7,71
Deuxième trimestre	6,31	6,90
Troisième trimestre	6,27	6,45
Quatrième trimestre	7,23	6,84
Total	26,61	27,90

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en baisse en 2013 par rapport à 2012 (- 5 %).

L'exercice 2013 d'UTI GROUP. se traduit par une amélioration du compte d'exploitation liée à une meilleure maîtrise des charges. Les principaux agrégats sont les suivants :

Libellés en K€	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Chiffre d'affaires	23 043	23 524	23 624
Autres achats et charges externes	-6 600	-6 854	-7 337
VALEUR AJOUTEE	16 443	16 670	16 287
Impôts et Taxes	-676	-668	-732
Charges de Personnel	-15 091	-16 104	-15 860
EBE	676	-103	-305

3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

- RENOUELEMENT CERTIFICATION ISO 9001 : 2008

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En octobre 2012, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ pour une nouvelle période triennale contrôlée chaque année. En octobre 2013, nous avons eu un audit de contrôle qui a confirmé notre certification.

- AFFAIRE MANSIT ET GFI MONETIC

Consécutivement à la reprise du fonds de commerce de la société EAC CORPORATION intervenue le 20 juin 2007, UTI GROUP a dû faire face à la démission concomitante d'un nombre conséquent de salariés repris.

Connaissance prise des faits à l'origine de ces départs massifs qui lui ont causés un préjudice financier important, UTI GROUP a assigné en concurrence déloyale les sociétés MANSIT et GFI MONETIC devant le Tribunal de commerce de Nanterre le 6 novembre 2008 auprès duquel elle demande la condamnation in solidum de ces deux sociétés au versement d'une somme de 2 189 230 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que la publication du jugement à intervenir dès sa signification dans les journaux LA TRIBUNE et LES ECHOS.

Par un jugement du 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de UTI GROUP et condamné cette dernière à la somme de 10 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

UTI GROUP a fait appel de ladite décision et l'instance est en cours.

- CONTROLE FISCAL EN 2011

En 2011, la société UTI GROUP a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les exercices 2008 et 2009. La proposition de rectification du service des impôts reçue en juillet 2011 est contestée par la société. La procédure est toujours en cours à la clôture de l'exercice 2013. Sur proposition de ses conseils, la société UTI GROUP a actualisé la provision pour charge comptabilisée à la clôture de l'exercice précédent, dont le montant s'élève à 1 769 k€.

3.3 Résultats du Groupe

3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

Comptes consolidés	exercice 2013	exercice 2012	exercice 2011
	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)
Capital social	1 732	1 732	1 732
Total bilan	14 991	14 239	18 320
Total capitaux propres	2 304	1 787	4 305
Total actifs non courants	11 689	11 648	14 644
Effectif moyen	288	305	313
Chiffre d'affaires net	26 605	27 904	28 457
Résultat opérationnel courant	954	481	745
Coût de l'endettement financier brut	-139	-190	-213
Résultat avant impôt des activités ordinaires	773	-2 167	-3 007
Charge d'impôts sur le résultat	-282	-353	-2105
Résultat global	491	-2 520	-5 112
Résultat de l'ensemble consolidé	491	-2 520	-5 112
Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0	0	0
<u>R.N. revenant à entreprise consolidante</u>	<u>491</u>	<u>-2 520</u>	<u>-5 112</u>

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Par ailleurs nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP.RHONE ALPES (Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP. RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2013 pour une période de 5 ans.

3.3.2 Résultats

En million d'€uros	Normes IFRS		
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	26,6	27,9	28,5
Résultat opérationnel courant	1,0	0,5	0,7
Résultat opérationnel	0,9	-1,9	-2,8
Résultat net part groupe	0,5	-2,5	-5,1
Capitaux propres part groupe (après résultat)	2,3	1,8	4,3

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013 s'élève à 26,6 M€ contre 27,9 M€ sur l'exercice 2012;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 2,3 M€.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe

Chiffre d'affaires (en K€)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
UTI GROUP	23 043	23 524	23 621
UTIGROUP. Rhône Alpes	2 397	2 963	3 150
UTIGROUP. Est	1 499	1 831	2 112
UTIGROUP. Luxembourg	0	0	0
Total	26 940	28 317	28 883

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

Résultats (en K€)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
UTI GROUP	766	-2 438	-3 568
UTIGROUP. Rhône Alpes	-6	81	183
UTIGROUP. Est	115	148	174
UTIGROUP. Luxembourg	-4	-12	-10
Total	872	-2 220	-3 221

- Résultats d'UTI GROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2013 s'élève à 1 499 K€ contre 1 831 K€ en 2012, soit une baisse de 18,1 %.
- Le résultat est un bénéfice de 115 K€ contre 148 K€ en 2012.

- Résultats d'UTI GROUP. LUXEMBOURG

- Pas de chiffre d'affaires 2013 comme en 2012,
- Le résultat de la société se solde par une perte de 4 K€
- La société n'a plus de salariés depuis le 31/12/2007.
- Compte tenu des difficultés de création d'une activité opérationnelle au Luxembourg nous avons décidé de maintenir la structure juridique afin de pouvoir nous y développer à nouveau lorsque cela sera possible.

- Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES
 - Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 2 397 K€ contre 2 963 K€ en 2012, en baisse de 19,10 %
 - Le résultat passe à -6 K€ en 2013 contre 81 K€ en 2012.

3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province.

Les effectifs de Lyon, Strasbourg et Luxembourg restent stables à 52 salariés au 31/12/2013 comme au 31/12/2012.

L'année 2013 a été marquée par un climat économique difficile.

La province a connu une baisse de chiffre d'affaires alors que Paris s'est maintenu.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1 De la société

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

4.2 Du Groupe

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en R & D est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

UTI GROUP aborde l'exercice 2014 avec confiance. La bonne orientation de l'activité constatée au cours du dernier trimestre 2013 devrait se poursuivre en 2014 et permet au Groupe de prévoir un exercice caractérisé par une hausse de son chiffre d'affaires et de son niveau de rentabilité.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun, dans le cas où des événements post clôture significatifs interviendraient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette même Assemblée Générale.

7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SON ENDETTEMENT

Evolution de la dette financière.

Le rapport dettes financières/ capitaux propres ressort depuis 2011 comme suit :

Au 31 décembre 2011 (normes IFRS)	1 717 K€ / 4 304 K€ = 39,9%
Au 31 décembre 2012 (normes IFRS)	1 531 K€ / 1 787 K€ = 85,7%
Au 31 décembre 2013 (normes IFRS)	1 351 K€ / 2 304 K€ = 58,6%

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a maintenu à la disposition de la Société des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 538 K€ au 31 décembre 2013. Par ailleurs, Monsieur Patrick QUENNET, Directeur Général Délégué de la Société a, pour sa part, maintenu son compte courant dans la Société dont le montant s'élève à 227 K€ au 31 décembre 2013.

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD et Monsieur Patrick QUENNET avec la Société, les sommes figurants sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Le service «comptabilité et finance» du Groupe est composé d'une directrice assistée d'une équipe de 2 collaborateurs. Le département finance centralise les flux financiers du Groupe et tient en permanence à jour un prévisionnel de trésorerie à 6 mois; un suivi bancaire des opérations est également assuré quotidiennement.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est à disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

8. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos, d'un montant de 766 336,08 € à l'apurement du compte report à nouveau comme suit :

Résultat de l'exercice 2013	766 336,08 €
Report à nouveau antérieur	-719 048,66 €
<hr/> Total	<hr/> 47 287,42 €

intégralement affecté au Compte Report à nouveau

Après affectation, le compte report à nouveau s'élèverait à 47 287,42 euros.

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts, qui s'élève à 101 884 €, en vous précisant que la Société n'a supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 aucun impôt sur les sociétés en raison de ces dépenses et charges, le résultat fiscal étant nul compte tenu des reports déficitaires disponibles.

10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société

Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général,
né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),
de nationalité française,
demeurant 8 bis, rue Saint James 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, Directeur Général Délégué et administrateur,
née le 14 mai 1951 à Paris (75018),
de nationalité française,
demeurant 8 bis, rue Saint James 92 200 Neuilly sur Seine.

Monsieur Patrick QUENNET, Directeur Général Délégué et administrateur,
né le 28 février 1955 à Ferryville Tunisie,
de nationalité française,
demeurant 32, rue la Fontaine 92 260 Fontenay Aux Roses.

10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Christian AUMARD,
- Madame Jacqueline AUMARD,

ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2008, et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2014 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

Lesdits mandats arrivant à expiration lors de la prochaine assemblée générale, nous vous proposons de vous prononcer sur leur renouvellement. Le Conseil d'administration se réunira à l'issue de l'assemblée générale annuelle afin de procéder à la désignation de ses Président Directeur Général et Directeur Général Délégué.

Le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Patrick QUENNET,

a pris effet à l'issue de la réunion de l'assemblée générale en date du 9 juillet 1999 et a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 mai 2011 pour une durée de six années, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2017 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

10.2 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président Directeur Général de la société LAW INFORMATIQUE, Président de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Président de la société UTIGROUP. EST, ainsi que gérant de la société UTIGROUP. Luxembourg S.à.r.l.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD est également Directrice Général Déléguée et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE,.

Monsieur Patrick QUENNET est pour sa part Directeur Général de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Directeur Général Délégué et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE, Directeur Général de la société UTI GROUP. EST. Il est également membre du conseil de surveillance (Vice-Président) de la SCPI Habitat AV2 gérée par le groupe BNP PARIBAS.

10.3 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 et révisés en juin 2013, il convient de présenter les éléments de la rémunération de chacun des dirigeants ainsi que leur mode de détermination sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

Christian AUMARD	Au titre de l'exercice 2013		Au titre de l'exercice 2012	
	LAW INFORMATIQUE SA		LAW INFORMATIQUE SA	
	dus	versés	dus	versés
Président Directeur Général				
- Rémunération fixe	351 000	351 000	351 000	351 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	351 000	351 000	351 000	351 000

Jacqueline FOUET AUMARD	Au titre de l'exercice 2013		Au titre de l'exercice 2012	
	UTI GROUP SA		LAW INFORMATIQUE SA	
	dus	versés	dus	versés
Directrice Générale Déléguée				
- Rémunération fixe	52 000	52 000	50 346	50 346
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	52 000	52 000	50 346	50 346

Patrick QUENNET	Au titre de l'exercice 2013		Au titre de l'exercice 2012	
	UTI GROUP SA		LAW INFORMATIQUE SA	
	dus	versés	dus	versés
Directeur Général Délégué				
- Rémunération fixe	89 434	89 434	177 966	177 966
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	6 093	6 093	6 093	6 093
TOTAL	95 527	95 527	184 059	184 059

L'avantage en nature concerne la mise à disposition d'un véhicule.

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur (trice) Général Délégué (e).

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2013 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Patrick QUENNET et Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune autre rémunération que celles susvisées d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP. et redistribués et la convention d'animation de groupe décrite ci-après).

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

Conformément aux dernières recommandations du Code AFEP-MEDEF, nous vous soumettrons, pour avis consultatif, une résolution relative aux éléments de rémunération versée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social par toutes les sociétés du Groupe.

Nous vous indiquons que les sociétés du groupe UTI ont conclu une convention de prestations de services et d'animation de groupe par laquelle la société mère, LAW INFORMATIQUE fournit aux filiales des prestations d'animation, de conseil et d'assistance en matière de politique commerciale, de marketing, de développement, de croissance externe, de contrôle interne, de recrutement du personnel cadre et dirigeant ainsi que dans le domaine juridique, fiscal et comptable.

Cette convention d'animation de groupe est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 entre LAW INFORMATIQUE et UTI GROUP et depuis le 1^{er} janvier 2012 avec les filiales, UTIGROUP EST et UTI GROUP RHONE ALPES.

Ces prestations sont facturées à la société UTI GROUP et à ses filiales moyennant une rémunération HT mensuelle correspondant au montant des frais qu'elle aura engagés dans l'exercice de sa mission augmenté d'une marge de 7% dudit montant.

11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES

Aucune transaction réalisée en 2013.

12. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- la Société SAINT HONORE BURBAND KLINGER & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Georges-Edouard CHAUVEL TREPIER, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été nommés lors de l'assemblée générale annuelle en date du 26 mai 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous rappelons également que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de :

- la société IGREC, commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Stéphane LE HUIDOUX, commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés à l'issue de la réunion de l'assemblée générale en date du 24 mai 2012 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

13. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que notre Société, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visés par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

14. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

- contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;
- contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;
- contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,
- contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE		
	% de vote	% d'intérêt	Nature juridique du contrôle (article L 233-3)
UTIGROUP. Est société par actions simplifiée capital : 38 600 euros siège social : 19, rue de La Haye 67 300 Schiltigheim Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg	99,74 %	99,74 %	contrôle direct de droit
UTIGROUP. Luxembourg SàRL capital : 12 500 euros siège social : 400 route D'Esch L 1025 Luxembourg R.C. Luxembourg section B numéro 65 635	98 %	97,75 %	contrôle indirect de droit
UTIGROUP. Rhône-Alpes Société par actions simplifiée capital : 160 000 euros siège social : 92, cours Vitton 69006 Lyon Siren 380 667 774 R.C.S. Lyon	99,94 %	99,94 %	contrôle direct de droit

Résumé de l'activité des Sociétés contrôlées

En ce qui concerne les sociétés UTI GROUP., UTIGROUP. Est, UTIGROUP. Luxembourg et UTIGROUP. Rhône-Alpes appartenant à l'ensemble des sociétés intégrées au périmètre consolidé à la date du 31 décembre 2013, nous vous rappelons que l'activité et les résultats de l'activité de chacune de ces sociétés contrôlées ou des branches d'activité à laquelle elles appartiennent au sein du Groupe, ont été présentés précédemment au titre de la présentation des comptes consolidés et de l'activité du groupe consolidé.

15. PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous informons que notre Société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

16. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

L'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2008 a délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de nouveaux plans d'options de souscription d'actions nouvelles au bénéfice des salariés et des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

La délégation de pouvoir susvisée conférée au Conseil lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2008 étant arrivée à son terme le 22 mars 2011, l'Assemblée générale mixte en date du 22 mai 2012 a de nouveau autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié et les dirigeants de la Société, et éventuellement des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L 225-180 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de 38 mois à compter du 22 mai 2012, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite d'un nombre total d'action ne pouvant excéder 3 % du capital social totalement dilué.

Aucun plan de souscription d'action n'a été mis en œuvre par le Conseil d'administration en 2013.

Il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001, hormis sur l'exercice 2010.

Cette participation est gérée par la société. La participation de 2001 n'est plus rémunérée depuis le 01/04/2007 conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

En 2013, compte tenu des résultats aucune participation des salariés n'a été calculée.

17. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225- 209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

- du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,
- les cours moyens des achats et des ventes,
- le montant des frais de négociation,
- le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,
- leur valeur nominale,
- les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Un contrat de liquidité a été signé avec la Société de Bourse ARKEON FINANCE le 23 novembre 2003 et renouvelé depuis. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2013, aux rachats de ses propres actions suivants:

	Nombre d'actions achetées en 2013	Nombre d'actions vendues en 2013	Cours moyen d'achat brut	Cours moyen de vente brut	Frais de négociation H.T en K€	Nombre des actions inscrites au nom de la Société	Valeur évaluée au cours d'achat en K€	Valeur nominale à 0,2 € par action	Fraction du capital au 31 décembre 2013 en %
Programme de Rachat pur	0	0	0	0	0	443 683	614	88 737	5,12
Achat d'actions								0	0,00
Contrat de liquidité	48 471	64 141	0,56	0,56	4	1 619	1	324	0,02
Total	48 471	64 141	0,56	0,56	4	445 302	615	89 060	5,14

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2013 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ARKEON.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2013, la Société détient 445 302 actions en autocontrôle. Enfin, par décision en date du 22 mai 2013, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €

18 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

En application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente section constitue le descriptif du programme de rachat d'actions propres qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 20 mai 2014 (« Programme de rachat 2014 »)

1. Date de l'assemblée générale appelée à autoriser le Programme de Rachat 2014

20 mai 2014

2. Actions détenues par la Société au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, UTI GROUP détenait 445 302 actions, représentant 5,14 % de son capital social.

Ces informations, et celles qui suivent, tiennent compte du nombre total d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2013, soit 8 658 736.

3. Répartition par objectifs des actions détenues par UTI GROUP à la date d'établissement du présent rapport.

La répartition des objectifs figure au point 17 du présent rapport.

4. Objectifs du Programme de Rachat 2014

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de:

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'A.M.F.,
2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-109 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marché Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

5. Part maximale du capital à acquérir et prix d'achat unitaire maximal autorisé dans le cadre du Programme de Rachat 2014

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder 10% du capital social.

Le prix d'achat unitaire maximum resterait fixé à quatre euros (4 €).

Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

6. Durée du Programme de Rachat 2014

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Programme de Rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale du 20 mai 2014 et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 22 mai 2013.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de et pour passer tous ordres en bourse,

conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, publications et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de ce programme.

19. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires 22 mai 2012 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 16 ci-dessus.

Toute information relative à ladite délégation de pouvoir et ses éventuelles utilisations figure en annexe au présent rapport.

20. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

21. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

21.1 RISQUE DE NON-PAIEMENT

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

21.2 RISQUE DE CHANGE

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe ne détient pas de passif ou d'actif en devise.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas contre le risque de change.

21.3 RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT

Nous vous renvoyons aux développements du point 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

21.4 CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «*effectif du groupe*» du présent rapport.

21.5 DEPART DE MANAGERS

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

21.6 DEPART DE MANAGERS-CLEFS

Concernant les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

21.7 RISQUE TECHNOLOGIQUE

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées. De par sa stratégie d'intégration du NET au cœur des systèmes d'information, UTIGROUP anticipe les besoins de ses clients et forme, au fur et à mesure des besoins, ses collaborateurs aux technologies d'avenir. Le risque technologique est par conséquent très faible.

L'activité «Progiciel» représente au maximum 3 % du chiffre d'affaires total. Il n'y a par conséquent qu'un très faible risque de dépendance vis-à-vis de ces produits.

Peu de produits tiers sont intégrés à nos produits éditeurs. Là aussi le risque de difficulté d'intégration est non significatif.

Les contrats de distribution font l'objet d'une validation préalable à toute signature par nos conseils juridiques.

Les produits éditeurs évoluent de manière permanente et les mises à niveau sont facturées aux clients sous contrat qui de ce fait financent les évolutions des progiciels applicatifs.

Les contrats de partenariat, de distribution de produit du Groupe n'engagent celui-ci qu'à concurrence des opérations réalisées, mais jamais sur un volume garanti à l'égard du partenaire.

21.8 RISQUE LIE A LA CROISSANCE

Notre croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance de notre marché. De ce fait, elle présente à ce jour aucun risque identifiable.

21.9 CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

21.10 ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITES

L'âge de nos collaborateurs est précisé au point 2.1.2. La proportion de femmes au sein de nos équipes passe de 25 % au 31/12/2012 à 28 % au 31/12/2013.

	31/12/2013	%	31/12/2012	%
Hommes	210	72%	217	75%
Femmes	80	28%	73	25%
TOTAL	290	100%	290	100%

La société veille au respect de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, et privilégie l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Conformément aux articles L.225-102-1 alinéas 5 à 9 et R.225-105 à R.225-105-2 du Code de commerce, il a été établi un rapport dit « RSE » (annexe 2) relatant les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable, de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

21.11 RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE

Le Groupe confie environ 95 % de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

21.12 RISQUE ACTIONS

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 445 302 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit moins de 280 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP est négligeable.

21.13 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

Le Groupe a souscrit auprès de HISCOX une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « tous risques informatiques » ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de ALBINGIA.

- Niveau de couverture
 - La Responsabilité Civile Exploitation est garantie à hauteur de 7 500 000 € tous dommages confondus
 - La Responsabilité Civile Professionnelle est garantie à hauteur de 1 500 000 € tous dommages confondus

- Risques couverts
 - Dommages matériels, immatériels et corporels consécutifs ou non à concurrence de
 - 1 500 000 € au titre de la RC Professionnelle
 - 1 500 000 € au titre de la RC Exploitation

- Coût de l'Assurance
 - L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2013 pour UTIGROUP une prime annuelle de 15 864 €.

Le parc de véhicules de la Société fait pour sa part l'objet d'un contrat «flotte automobile » au niveau du Groupe, permettant ainsi de bénéficier des meilleures conditions financières auprès de COVEA FLEET.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en assistance technique et fonctionnelle, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son fonds de commerce, quant à l'activité «Produits» elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

21.14 RISQUE FISCAL

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011 dont les modalités et risques sont évoqués au point 3.2.3.

21.15 SUBVENTION

Non significatif

21.16 LITIGES

Il existe à ce jour des litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2013 pour 327 K€ pour le groupe, contre 219 K€ en 2012.

21.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant

22 COMPTES FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2013 des sociétés du groupe en mois, en fonction des dates de facture, exprimée en euros :

En jours		En mois	31/12/2013			TOTAL	%
De	A		UTIGROUP	UTI GROUP RHONE ALPES	UTI GROUP EST		
0	30	1	726 496	48 379	-508	774 367	52,0%
31	60	2	390 666	13 902	-494	404 074	27,1%
61	90	3	135 816	0	347	136 163	9,1%
91	120	4	9 406	205	0	9 611	0,6%
121	150	5	0	59	0	59	0,0%
151	180	6	0	255	0	255	0,0%
181	plus	Plus de 6 mois	162 685	2 440	0	165 125	11,1%
		TOTAL	1 425 069	65 241	-655	1 489 655	100,0%
			95,7%	4,4%	0,0%	100,0%	

Factures fournisseurs Intergroupe	40 098	29 536	59 799	129 433
-----------------------------------	--------	--------	--------	---------

TOTAL FOURNISSEURS	1 465 167	94 777	59 144	1 619 089
---------------------------	------------------	---------------	---------------	------------------

Les factures fournisseurs intergroupe ont été déduites des soldes fournisseurs au 31/12/2013 et s'élèvent à 129 433 € au total.

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2012 des sociétés du groupe en mois, en fonction des dates de facture, exprimée en euros :

En jours		En mois	UTIGROUP	UTI GROUP RHONE ALPES	UTI GROUP EST	TOTAL	%
De	A						
0	30	1	606 058	46 414	18 191	670 663	49,2%
31	60	2	286 454	2 019	4 314	292 787	21,5%
61	90	3	41 791	0	254	42 045	3,1%
91	120	4	9 886	0	0	9 886	0,7%
121	150	5	653	0	0	653	0,0%
151	180	6	626	0	0	626	0,0%
181	plus	Plus de 6 mois	346 766	-691	0	346 075	25,4%
		TOTAL	1 292 234	47 743	22 758	1 362 736	100,0%
			94,8%	3,5%	1,7%	100,0%	

Factures fournisseurs Intergroupe	263 292	34 011	66 996	364 300
-----------------------------------	---------	--------	--------	---------

TOTAL FOURNISSEURS	1 555 527	81 754	89 754	1 727 035
---------------------------	------------------	---------------	---------------	------------------

Les factures fournisseurs intergroupe ont été déduites des soldes fournisseurs au 31/12/2012 et s'élèvent à 364 300 € au total.

23. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE / AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AUX SALARIES EFFECTUEES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 3233-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 alinéa 2 prescrit qu'une assemblée extraordinaire des associés doit, tous les trois ans, être convoquée pour se prononcer sur une résolution «tendant à réaliser une augmentation de capital» réservée aux salariés effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3233-18 et suivants du Code du travail.

Cette disposition est distincte de l'obligation faite à l'assemblée générale extraordinaire décidant une augmentation de capital d'avoir à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une seconde augmentation en faveur des salariés.

Compte tenu du fait que la Société a eu à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2013, vous devrez vous prononcer de nouveau sur une telle augmentation de capital au plus tard le 22 mai 2016.

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne durant l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital (annexe 1).

Enfin, il est également joint en annexe 2, le rapport « RSE » sur les conséquences sociales et environnementales et les engagements sociétaux.

Le Conseil d'Administration

UTI GROUP

Annexe 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Article L.225-100 al. 7 du Code de commerce

Date de la délégation	Nature de la délégation	Modalités de la délégation	Exercice de la délégation	Expiration de la délégation
22-mai-12	Attribution d'options de souscription d'actions nouvelles de la Société au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant excéder 3 % du capital social	<p>Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie. Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.</p> <p>Le délai d'exercice des options ne devrait pas excéder cinq ans à compter de leur date d'attribution.</p> <p>L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des bénéficiaires des options, au droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options</p>	-	22-juillet-2015

Annexe 2 : RAPPORT TRANSPARENCE RSE 2013



TRANSPARENCE DES ENTREPRISES
EN MATIERE
SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

RAPPORT **2013**

Sommaire

A. Rapport du conseil d'administration sur la transparence en matière sociétale et environnementale.....	3
B. Transparence en matière sociétale et environnementale	4
1. Informations sociales	4
a) Emploi.....	4
b) Organisation du travail	5
c) Relations sociales	5
d) Santé et sécurité.....	6
e) Formation	7
f) Egalité de traitement.....	8
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail OIT	9
2. Informations environnementales.....	10
a) Politique générale en matière environnementale	10
b) Pollution et gestion des déchets	10
c) Utilisation durable des ressources	10
d) Changement climatique	10
e) Protection de la biodiversité	10
3. Informations relatives aux engagements sociétaux et en faveur du développement durable	11
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	11
b) Relations entretenues avec les personnes et les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateur et les populations riveraines.....	11
c) Sous-traitance et fournisseurs	12
d) Loyauté des pratiques	12
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	13
C. CONTACTS	13
D. Vérification du rapport par un organisme tiers	14

A. Rapport du conseil d'administration sur la transparence en matière sociétale et environnementale

Depuis sa création et plus encore depuis son entrée en bourse en 1999, UTIgroup. a adopté une politique de transparence vis-à-vis de ses partenaires (marchés financiers, clients, collaborateurs, fournisseurs ...) avec dans un premier temps, le souci de répondre à ses obligations réglementaires.

Afin de répondre au décret 2012-557 d'application du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, le conseil d'administration établit ce rapport

Afin d'en faciliter la certification et d'éviter des tables de correspondance, le plan du rapport respecte au plus près celui proposé par le décret en reprenant les obligations de toutes les entreprises complétées des obligations pour les sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

Ce rapport est une annexe du rapport de gestion d'UTIgroup.

Il est inclus dans le document de référence annuel AMF.

B. Transparence en matière sociétale et environnementale

1. Informations sociales

a) Emploi

L'effectif total au 31/12/2013 est de 290 salariés comme l'année précédente.

La proportion de femmes au sein de nos équipes progresse.

	2013	%	2012	%
Hommes	210	72%	217	75%
Femmes	80	28%	73	25%
TOTAL	290	100%	290	100%

La répartition par classe d'âge et géographie au 31/12/2013 est :

AGE MOYEN		<30 ANS	de 30 à 40 ANS	>40 ANS	TOTAL	AGE MOYEN
UTI Paris	Dirigeants & Adm.	2	2	7	11	45
	Commerciaux		7	3	10	39
	Ingénieurs	36	66	115	217	42
	Total Paris	38	75	125	238	42
UTI Lyon	Dirigeants & Adm.		1	2	3	45
	Commerciaux	2			2	27
	Ingénieurs	4	14	6	24	37
	Total Lyon	6	15	8	29	37
UTI Est	Dirigeants & Adm.				0	
	Commerciaux	1	1		2	31
	Ingénieurs	9	5	7	21	35
	Total Est	10	6	7	23	35
UTI Lux	Dirigeants & Adm.				0	
	Commerciaux				0	
	Ingénieurs				0	
	Total Lux				0	
TOTAL :		54	96	140	290	41
		19%	33%	48%	100%	

Sur l'année 2013, le groupe a embauché 80 personnes et subi 80 départs dont 12 licenciements et 25 Entrées / Sorties dans l'année.

La rémunération moyenne à fin 2013 est annuellement de 41,8 k€ brut hors primes individuelles (42,7 k€ en 2012).

b) Organisation du travail

Les personnels des services présents dans nos locaux sont soumis aux horaires de l'entreprise alors que ceux en délégation (Assistance technique) respectent les horaires des clients.

L'absentéisme représente 4 582 jours en 2013, avec un effectif moyen de 288 personnes, soit 15,9 jours en moyenne (7,3% de 218 jours). Alors qu'en 2012, il représentait 3 855 jours pour un effectif moyen de 305 personnes soit 12,6 jours en moyenne (5,8% de 218 jours)

c) Relations sociales

Respectueux de la réglementation en matière de représentation des salariés, UTIGROUP. a conscience qu'un dialogue constructif entre les collaborateurs et la Direction est primordial.

UTIGROUP. entretient le dialogue avec les instances représentatives du personnel comme le Comité d'entreprise et les autres représentants de salariés dans le cadre des procédures de représentation dictées par la législation.

Le Comité d'entreprise permet aux représentants des salariés d'exposer leurs demandes à la Direction du Groupe et sont à leur tour informés des projets de l'entreprise et de leurs éventuelles conséquences pour les collaborateurs.

UTIGROUP. a réservé dans son intranet, un espace dédié au comité d'entreprise, aux délégués du personnel et au CHSCT.

Le personnel d'UTIGROUP. est informé via plusieurs vecteurs :

- Le site institutionnel d'UTIGROUP.
Une page « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise » a été ajoutée avec des liens vers les documents associés.
- L'intranet
Les pages « R.S.E » ont été étoffées.

- Le bulletin HERMES
- Les buffets et déjeuners d'intégration
- La lettre d'information Qualité et RSE.
La cadence de parution a été augmentée.
- La Direction des Opérations
- La Direction Administrative et Financière
- Les instances représentatives du personnel

UTIGROUP. applique systématiquement les accords collectifs de sa branche professionnelle et notamment la convention collective du SYNTEC.

Accord des 35h

La durée du travail régie par l'accord SYNTEC du 22 juin 1999. Les 35 heures sont en place chez UTIGROUP. depuis le 1er janvier 2001.

Accord de participation

La somme attribuée au titre des exercices bénéficiaires est appelée réserve spéciale de participation. La réserve de participation se calcule annuellement et est ensuite répartie entre les salariés en fonction de différents critères tels que : le salaire perçu individuellement et le temps de présence dans l'entreprise. Seuls, les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise peuvent bénéficier de la répartition de la réserve spéciale de participation.

d) Santé et sécurité

Bien que n'exerçant pas d'activité à haut risque, UTIGROUP. est conscient que la santé et la sécurité au travail sont des éléments importants de la gestion des ressources humaines afin d'avoir une activité pérenne.

UTIGROUP. applique les procédures légales notamment en matière de visite médicale avec un contrôle tous les 2 ans.

UTIGROUP. s'informe régulièrement auprès de ses clients des problèmes potentiels pouvant affecter les bâtiments et les locaux susceptibles d'accueillir du personnel (par exemple : spécificités liées aux immeubles de très grande hauteur).

L'intranet dans sa rubrique CHSCT diffuse des informations sur les thèmes suivants : Prévention du stress, Troubles Musculo Squelettiques, ...

Un plan de prévention des risques psychosociaux est établi. Il a été validé par le CHSCT et diffusé.

Les collaborateurs d'UTIGROUP. bénéficient d'avantages sociaux tels que :

- Indemnité repas ou tickets restaurant,
- Participation aux frais de transport en commun,
- Mutuelle et Régime de prévoyance.

Les salariés sans aucune discrimination en bénéficient. La mutuelle peut être élargie à l'ensemble de la famille.

Le métier qu'exerce UTIGROUP ne développe pas de maladies professionnelles.

En 2013, sur le groupe, il y a eu 5 accidents du travail reconnu par la CPAM. Ce sont essentiellement des accidents de trajet.

Il n'y a pas d'accord spécifique à la santé et à la sécurité au travail signés avec les représentants du personnel.

e) Formation

Œuvrant dans un secteur d'activité en permanente mutation technologique et dans des domaines métiers souvent très spécifiques, une société de conseil et de services informatiques se valorise par la somme des compétences de ses personnels. Il est donc vital que les collaborateurs maintiennent leurs compétences à jour, en adéquation avec les besoins des clients et des tendances du marché.

Ce sont, entre autre, les retours issus des suivis de mission et des entretiens annuels, qui permettent de mettre en place notre plan de formation.

Le plan de formation Groupe présente alors les hypothèses d'élaboration, le plan de formation, les actions de professionnalisation et le droit individuel de formation.

UTIGROUP. développe également le savoir-faire de chacun de ses collaborateurs tout au long de leur carrière, en produisant des supports de formation sur ses métiers, la qualité, la RSE et le développement durable afin de diffuser ces connaissances au sein de ses équipes.

Cette culture de partage et d'échange de connaissance permet de distiller l'esprit groupe recherché.

UTIGROUP. réserve dans les locaux de ses différents site des salles et matériels dédiés à cette mission de formation.

Pour l'année 2013, 74 collaborateurs ont bénéficiés de sessions de formation pour un nombre total de 3 117 heures alors qu'en 2012 ils étaient respectivement de 101 pour 3 445 heures.

f) **Egalité de traitement**

Bien qu'UTIGROUP. ait recentré son activité sur le territoire Français, l'ensemble de son personnel représente 17 nationalités. Ceci marque une progression très significative par rapport à l'année 2012 (11). L'entreprise fait preuve de diversité et de richesse culturelle.

C'est une diversité à multiple facettes comme le genre, l'âge, le handicap ou l'origine.

Dès le recrutement UTIGROUP. le démontre en complétant ses offres d'emploi de logos comme « Réussir avec le handicap » ou « Prodiversité ».

Equité hommes / femmes

L'analyse des salaires moyens montre que pour :

- les cadres

Le salaire moyen des femmes est de 1,5% inférieur à celui des hommes.

- les ETAM

Le salaire moyen des femmes est de 6,6% inférieur à celui des hommes.

UTIgroup. considère en affinant les critères par l'expérience et le niveau de formation qu'il n'y a pas d'écart significatif dans cette situation.

La croissance d'une SSII est directement liée à la croissance de ses effectifs en mission. Elle a donc pour objectif de promouvoir l'emploi productif.

Aucun incident de discrimination n'a été recensé.

Dans son organisation, UTIGROUP. veille à ce que toutes les mesures soient prises pour éviter tout risque de discrimination.

UTIGROUP. ne fait aucune discrimination tant au niveau de l'embauche que de l'attribution des poste. Le groupe se fonde sur la compétence, la performance et l'expérience de chaque collaborateur (recrutement, suivi de mission...).

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail OIT

UTIGROUP. respecte, soutient et applique les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

UTIGROUP. respecte et demande également à ses fournisseurs de respecter, dans notre collaboration avec nos clients ou intervenants, les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Ces dispositions sont :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collectives,
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- Elimination du travail forcé ou obligatoire,
- Abolition effective du travail des enfants,
- Qualité des relations sociales.

Ces éléments ont été consignés dans le Code de déontologie Commercial et le Code de conduite des Fournisseurs.

Enfin, l'activité d'UTIGROUP. est régie par la législation française qui impose le respect de ces principes. Le groupe n'est donc pas concerné, par le travail forcé et obligatoire, ni par le travail des enfants.

Aucune mesure, autre que l'affirmation de nos principes au travers des deux Codes cités ci-dessus, n'a donc été prise pour éliminer et abolir ce type de travail

2. Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

UTIGROUP. n'a pas d'activité industrielle, le groupe ne fabrique pas de produit physique. Par contre UTIGROUP. est bien conscient que ses activités de services et commerciales ont un impact sur l'environnement.

UTIGROUP. s'engage à respecter la législation en matière d'environnement, mesurer son impact en terme d'énergie, consommables ou papier et d'améliorer ses performances environnementales par la mise en œuvre de pratiques visant à maîtriser sa consommation de ressources naturelles. Des fiches de bonne pratique sont diffusées aux collaborateurs via l'intranet.

b) Pollution et gestion des déchets

L'activité de service d'UTIGROUP. ne provoque aucun rejet dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, ni nuisance sonore et de toute autre forme de pollution liée à son activité.

Par contre UTIGROUP. s'organise pour le recyclage et l'élimination de ses déchets (papier (Recy'Go sur le site de Levallois), toner et matériels informatiques).

c) Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et autres matières premières, n'est pas significative vu l'activité de services UTIGROUP.

L'électricité est la seule énergie utilisée sur nos sites. En 2013, la consommation totale d'électricité est de 283 MWh, contre 264 MWh en 2012.

Le groupe n'a aucun sol hors bureau.

d) Changement climatique

En 2013, UTIGROUP. n'a pas effectué de mesure sur le rejet de gaz à effet de serre, bien qu'il dispose de quelques véhicules. UTIgroup. n'envisage aucune adaptation particulière aux conséquences du changement climatique.

e) Protection de la biodiversité

De par son activité, UTIGROUP. n'a pas d'action significative pour préserver ou développer la biodiversité.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux et en faveur du développement durable

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

L'organisation du Groupe est basée sur ses entités géographiques. Elles permettent à leurs directions de maintenir un contact étroit tant avec ses clients qu'avec ses collaborateurs. Ces gestionnaires sont responsables de la réalisation de leurs objectifs de chiffre d'affaires, de la bonne gestion de leur unité, de la gestion de leurs collaborateurs et du développement commercial. Leur rôle est également d'appliquer les procédures du groupe, d'en diffuser les valeurs et ainsi de garantir des pratiques commerciales éthiques. Cette connaissance de notre marché au niveau régional a pour but d'obtenir un haut degré de satisfaction de nos clients.

En matière d'emploi et de développement régional, chaque entité gère son recrutement et ses missions.

L'entreprise participe à la vie de la commune, par l'utilisation des commerces de proximité, comme par exemple les restaurants pour certaines de ses manifestations, génère du travail indirect en adhérant au restaurant inter-entreprises et utilise les services comme la poste et d'autres administrations ...

b) Relations entretenus avec les personnes et les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment associations d'insertion, établissements d'enseignement, associations de défense de l'environnement, associations de consommateur et les populations riveraines.

Au cours des précédentes années, UTIgroup. a sponsorisé des manifestations dans des écoles d'enfants de salariés et participé aux Entretiens de l'excellence qui se sont tenus à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Strasbourg. Les Entretiens de l'Excellence sont organisés à l'initiative du Club XXIème Siècle. Chaque professionnel membre démontre par l'exemple que la diversité est une chance pour tous.

Depuis 3 ans, UTIgroup est adhérent de l'Association des Directeurs Informatique de la Région Rhône Alpes (ADIRA) en partenariat avec les PME/PMI et les gros donneurs d'ordre de la région Rhône Alpes. L'ADIRA a mis en place des groupes de travail sur des thèmes bien spécialisés autant sur des thèmes techniques, fonctionnels, qu'organisationnels ou ressources humaines.

Dans le cadre de réorientation professionnelle ou rebondissement après un licenciement, UTIGroup.Est a mis en place un partenariat avec des écoles dont l'IUT Charlemagne de Nancy. L'objectif de cette participation est d'amener de jeunes bacheliers à obtenir un DUT Informatique sur une année au lieu de 2. Nous tissons donc, avec l'IUT de Nancy un réseau professionnel et social permettant la rencontre entre les jeunes et l'entreprise.

UTIGroup RHA a décidé d'adhérer à l'association EPA (Entreprendre pour Apprendre) en Rhône Alpes en étant « Marraine » d'un groupe de jeune lycéen(e)s et de les accompagner dans leur projet (Devenir entrepreneur dans la création de Mini Entreprise EPA de France de 14 à 21 ans). L'EPA est une fédération d'association loi 1901 à but non lucratif avec un objectif concret : favoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes et développer leurs compétences entrepreneuriales au rythme des âges

c) Sous-traitance et fournisseurs

De par son domaine d'activité, UTIGROUP. n'a pas d'achats significatifs en terme de produit. UTIGROUP. préfère développer un partenariat avec ses sous-traitants favorisant le progrès commun environnemental et social. Ainsi, UTIGROUP. suit ses sous-traitants de la même manière que ses collaborateurs et annuellement les évalue par attribution d'une note.

Fin 2013, UTIgroup. a publié un **code de conduite des fournisseurs**.
Il est consultable sur le site uti-group.com.

Fin 2013, UTIgroup. avait en mission 56 sous-traitants soit un nombre en hausse de 16,6% par rapport à 2012 (48).

d) Loyauté des pratiques

UTIGROUP. porte une vive attention aux pratiques des collaborateurs et des sociétés du groupe. La confiance de nos partenaires est une préoccupation permanente d'UTIGROUP. Afin de se prémunir de situation de corruption ou de conflits d'intérêts, chaque entité du groupe gère ces risques. UTIgroup. a publié un **code de déontologie commerciale** s'adressant à l'ensemble des collaborateurs du groupe. afin de les guider dans leurs activités quotidiennes.

Ils comprennent notamment :

- La lutte contre la corruption,
- La prévention des conflits d'intérêts,
- La prévention de la concurrence déloyale,
- Une politique de confidentialité,
- La protection du droit de propriété,
- La déontologie.

Le code est consultable sur le site uti-group.com.

UTIGROUP. n'est pas en contact direct avec les consommateurs, l'entreprise ne prend donc pas de mesures spécifiques, autres que celles décrites précédemment, en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

UTIGROUP. n'a pas engagé d'autres actions en faveur des droits de l'homme, que celles décrites précédemment en terme d'égalité, loyauté et de respect des conventions internationales.

C. CONTACTS

Responsable de l'information

Monsieur Patrick QUENNET

Directeur Général Délégué

Téléphone : 01 41 49 05 10

Télécopie : 01 47 57 11 50

Email : patrick.quennet@uti-group.com

D. Vérification du rapport par un organisme tiers

SAINT HONORE BURBAND KLINGER & ASSOCIES

Monsieur Emmanuel KLINGER
140, rue du Faubourg Saint Honoré
75 008 PARIS